



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY
☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 16/06/2021

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Jérôme ARTIGUE, Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Florian PARENT, Laurent HAEST, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Céline FAGET, Marie MAURY et Monique CHAUSSERIE.

Absents :

Dominique BARIS donne procuration à Roger SETAU
Céline FAGET donne procuration à Monique CHAUSSERIE
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Monsieur le Maire commence par remercier l'ensemble des membres du Conseil municipal et des services administratifs pour leur implication dans la tenue des dernières élections départementales et régionales.

La séance est ouverte à 17h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2. Information du lancement de l'OPAH

Monsieur le Maire présente l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat lancée par le PETR du Pays des Coteaux. Il s'agit d'un programme sur 5 ans (2021-2026). Durant les cinq prochaines années de l'OPAH, les partenaires s'engagent à financer l'amélioration de 280 logements sur le territoire du Pays des Coteaux. L'OPAH ambitionne ainsi d'intervenir sur 250 logements de propriétaires occupants :

- 175 dossiers « performance énergétique »,

- 40 dossiers « accessibilité / adaptation du logement au vieillissement et au handicap »,
- 10 dossiers « lutte contre l'habitat indigne » ou « habitat très dégradé »,
- 25 dossiers « multi-thématiques ».

L'OPAH vise l'amélioration et la remise sur le marché de 30 logements locatifs

:

- 15 dossiers de travaux lourds pour réhabiliter un « logement indigne, insalubre ou très dégradé »,
- 5 dossiers « logements dégradés, transformation d'usage, sécurité-salubrité, autonomie de la personne »,
- 10 dossiers « amélioration des performances énergétiques ».

L'enveloppe financière mobilisée en direction de l'aide aux travaux pour les projets portés sur le territoire du Pays des Coteaux se décline en :

- ANAH et programme Habiter Mieux : 3 455 850 €
- Conseil Départemental des Hautes Pyrénées : 267 000 €
- Région Occitanie à travers le dispositif « Eco-chèque Logement » : 1 000 à 1 500 € par logement.

Monsieur le Maire précise qu'il faut vraiment faire connaître ce dispositif car il y a beaucoup d'argent distribué.

Monsieur Roger SETAU regrette que le bénéficiaire soit obligé de faire l'avance et pense que cela peut être un frein pour certaines personnes.

3. Programme « opération façade »

Monsieur le Maire rappelle qu'une ligne budgétaire de 25 000 € avait été votée dans le Budget primitif 2021 avec un financement de la Région du même montant. Monsieur le maire présente le projet de programme, le périmètre retenu étant la bastide carrée comprenant notamment la rue Lacrampe-Loustau et la rue de l'Arros.

Les objectifs de cette campagne sont :

- de conforter l'attractivité des centres-villes et villages par une mise en valeur globale du paysage urbain ;
- d'inciter à un ravalement raisonné, respectueux des caractéristiques architecturales du patrimoine bâti de la Commune et ainsi de contribuer à la pérennisation du bâti ;
- de préserver et développer les savoir-faire des artisans en matière de techniques de restauration dites traditionnelles.

Cette opération devra faciliter la réalisation de travaux de qualité, adaptés à l'habitat ancien.

La prise en charge par la commune et le Conseil Régional d'une partie du coût des travaux de ravalement engagés par les particuliers apparait comme la contrepartie naturelle aux exigences qualitativement posées.

Monsieur Roger SETAU demande s'il y a des critères de revenu. Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur Patrick BRU regrette que certains propriétaires ne referont pas les façades malgré les aides conséquentes.

Monsieur Jérôme ARTIGUE propose qu'on soit assez restrictif sur les palettes de couleur car il faut être exigeant avec l'utilisation des fonds publics.

Monsieur le Maire propose ainsi d'adopter de règlement administratif, technique et financier pour le suivi du programme et l'attribution des aides « Programme Façades » et de solliciter une subvention à la région à hauteur de 25 000 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Location et sous location au cabinet médical de la gare

Monsieur le Maire rappelle que le bail en vigueur entre la SCI LOVERDO et la commune pour la location du cabinet médical de la gare pour un montant de loyer annuel de 13 200 € se termine le 9 août 2021 inclus. Une partie du cabinet est actuellement mis à disposition gracieusement au Docteur AYME.

Compte tenu de la durée des travaux de construction du Pôle Santé de l'Arros, Monsieur le Maire propose de reconduire le bail avec la SCI LOVERDO en baissant le montant du loyer à 10 800 € à compter du 10 août 2021. Il propose également de sous-louer le cabinet médical à la bio énergéticienne Marie DUMONT à partir du 1^{er} juillet 2021 et au Docteur AYME à partir du 1^{er} septembre 2021 pour un loyer annuel de 3 600 € chacune.

Madame Dominique ARNE précise qu'il faut être conscient que c'est important de tout faire pour garder les médecins car une patientèle s'est bien développée.

Monsieur Florian PARENT rajoute que le médecin est une profession indispensable que beaucoup d'autres collectivités recherchent et le compromis semble être bien trouvé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Acquisition d'un tracteur

Monsieur le Maire souhaite que la commune procède à l'acquisition d'un nouveau tracteur, en remplacement du tracteur FIAT. Il s'agit d'un tracteur avec cabine de 74 CV. Plusieurs entreprises ont été consultées et, après analyse, c'est l'offre de MONLEZUN, plus avantageuse économiquement, que Monsieur le Maire propose de retenir pour un montant de 44 700 € HT et d'autoriser la cession du tracteur FIAT pour un montant de 6 000 € HT.

Monsieur Florian PARENT indique que c'est une bonne chose car ils vont peut-être pouvoir faire du travail supplémentaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Point d'information sur l'ouverture de la piscine

Monsieur Pierre SEUBE indique qu'aujourd'hui les CP de l'école élémentaire Josette FOURCADE ont pu commencer la piscine à Tournay. L'ouverture au public est prévue le mercredi 7 juillet jusqu'au 28 août. La piscine sera également ouverte le mercredi 30 juin pour le centre de loisirs.

7. Point d'information sur le litige de la salle Albert Pierrot

Monsieur le Maire indique que le premier bilan du rapport de l'expert est de dire que les fuites revenaient d'un problème de condensation. Il convient désormais d'attendre un moment de grosse pluie pour voir si les problèmes persistent.

8. Acquisition de la parcelle B n° 22 lieu-dit Pédarré

Monsieur le Maire souhaite créer un chemin reliant la commune de Bordes à Tournay, autre que par la RD 817. Pour cela, en s'aidant des chemins déjà existants, il ne resterait qu'à acquérir la parcelle B n°22 et y créer une passerelle au-dessus de l'Arros. Après avoir rencontré la commune de Bordes, il propose au Conseil de procéder à l'acquisition de la parcelle B n°22 au prix de 2 € le m², soit environ 7 114 € pour les 3 557 m² et de choisir Maître Christel CASAMAJOU comme notaire pour finaliser la cession

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Recrutement d'un chef de projet du programme « Petites villes de demain »

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du conventionnement avec l'Etat « Petites villes de demain », la commune de Tournay pourra bénéficier d'un chef de projet avec un financement à hauteur de 75 %.

Il propose ainsi de créer un poste de chef de projet, d'autoriser le Maire à procéder

au recrutement et de solliciter une subvention à hauteur de 75 % du salaire à l'Etat

10. Adhésion au groupement de commandes porté par les SDE pour l'achat de gaz naturel et d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur.

Monsieur le Maire indique que la commune de Tournay, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, étant précisé que la commune de Tournay sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie. Le SDE65 propose l'accès au groupement de commandes aux communes membres du SDE 65, à titre gracieux.

Monsieur le Maire propose ainsi que le Conseil municipal :

1. Décide de l'adhésion de la commune de Tournay au groupement de commandes précité pour :
 - L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
 - La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
2. Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de Tournay dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
3. Prend acte que le Syndicat de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
4. Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Tournay, et ce sans distinction de procédures,

5. Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
6. S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
7. S'engage à régler, le cas échéant, au SDE65 le montant de la contribution annuelle au groupement de commandes, et à l'inscrire préalablement à son budget,
8. Habilitte le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Tournay.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Modification de la convention Petites Ville de demain

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2021-33 du 19 avril 2021 autorisant la signature de la convention « Petites villes de demain ». Il indique qu'au lieu d'être 6 membres de la communes et 6 de l'intercommunalité, le comité de projet sera constitué de 7 membres de chaque structure. Il propose ainsi d'intégrer Monsieur Francis ARTIGUE.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

12. Présentation du projet rue Gerde

Monsieur le Maire présente le projet réalisé par le cabinet d'architecture MOUREAUX-LEJEUNE, notamment les pièces graphiques. Il propose de solliciter des subventions supplémentaires à la Région Occitanie : 25 000 € au titre de l'Habitat locatif communal et 36 000 € au titre du dispositif « Aménagement et qualification des espaces publics ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Choix du container enterré rue Gerde

Monsieur le Maire décide de reporter le choix du container enterré rue Gerde.

14. Location du local commercial rue Gerde

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de location d'un local commercial dans la bâtiment situé rue Gerde. Il s'agit d'un géomètre de l'entreprise GEOMONTIS qui souhaiterait avoir un local à Tournay et proposer des annonces immobilières. Monsieur le Maire propose d'autoriser la location du local commercial à l'entreprise GEOMONTIS dès que le bâtiment sera rénové et de fixer le montant du loyer à 390 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Présentation du projet du pôle santé de l'Arros

Monsieur le Maire présente le projet réalisé par le cabinet d'architecture MOUREAUX-LEJEUNE, notamment les pièces graphiques. Il propose de solliciter une subvention à l'Europe au titre du FEDER pour un montant de 253 728 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Point d'information sur le projet du bâtiment 9 rue Capbern

Monsieur le Maire présente les pièces graphiques du projet réalisé par l'architecte Sébastien GANEO.

17. Travaux de réfection du parking du collège

Monsieur le Maire indique qu'il a consulté plusieurs entreprises pour la réfection du parking du collège. Il s'agit de faire en enrobé la voirie des bus, les trottoirs qui longent les jardins et sur le terre-plein une dalle gazon. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la COLAS pour un montant de 44 169,64 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

18. Subvention aux associations 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2021, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Club de l'amitié de l'Arros : 500 €
- ✓ Société Intercommunale de chasse Diane de l'Arros : 1 000 € (Abstention de,

Monique CHAUSSERIE, Céline FAGET et Marie MAURY)

- ✓ Restaurants du Cœur : 100 €
- ✓ Comité des fêtes de Tournay : 10 000 € (Abstention de Monique CHAUSSERIE)
- ✓ Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles des Hautes-Pyrénées : 250 €
- ✓ Banque alimentaire des Hautes-Pyrénées : 100 €
- ✓ Association Francis Jammes : 30 €
- ✓ Amicale des lieutenants de l'ouveteries : 50 €
- ✓ Agence Départementale d'Information sur le Logement des Hautes-Pyrénées : 315 €
- ✓ Tournay sports : 4 000 € (Abstention de Jérôme ARTIGUE)
- ✓ Coopérative de l'école maternelle : 350 €
- ✓ Centre Local d'Information et de Coordination du Pays des Coteaux : 15 €
- ✓ Association Culturelle Laïque du Canton – Tournay : 3 000 € (2 000 € pour Orchestre à l'école et 1 000 € pour la partie théâtre) (Abstention de Francis ARTIGUE, Monique CHAUSSERIE, Laurent HAEST et Pierre SEUBE,)

Madame Monique CHAUSSERIE demande si on ne pourrait pas profiter de la baisse de 4000 € du rugby pour les basculer sur la culture. Elle regrette notamment que la mairie ne participe qu'à hauteur de 1 000 € pour le théâtre. Monsieur le Maire détaille tout ce qui a été fait en un an pour la culture avec une augmentation exponentielle des dépenses pour la culture avec entre autres la multiplication par 4 de la culture de la langue occitane, la réalisation d'une fresque murale, le programme Orchestre à l'Ecole, etc etc... La mairie accompagne une nouvelle fois les initiatives culturelles sur la commune en octroyant une subvention exceptionnelle de 1 000 €

19. Tarifs des prestations extrascolaires (Centre de loisirs)

Monsieur le Maire propose de modifier les quotients familiaux pour les prestations extrascolaires afin de mieux équilibrer le nombre de famille par quotient. Il propose de fixer les tarifs comme ci-dessous à compter du 1er septembre 2021 :

	Quotient 1	Quotient 2	Quotient 3	Quotient 4	Quotient 5	Quotient 6
Tranche quotient	0 à 500	501 à 800	801 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1500	Sup à 1500
Tarifs Journée ALSH	6,00 €	7,50 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	12,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20. Tarifs des prestations périscolaires (cantines et garderies)

Monsieur le Maire décide de reporter le choix des tarifs des prestations périscolaires.

21. Aide de l'Etat à la mise en place d'une tarification sociale des cantines scolaires

Monsieur le Maire indique que la commune est désormais éligible à la tarification sociale des cantines scolaires qui permet de facturer les repas à certaines familles à hauteur de 1 €. Il précise qu'il mettra ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal avec une proposition de tarifs.

22. Tarifs des sorties du Centre de loisirs

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour l'été 2021 suivants :

- Aquakids Tarbes du 16 juillet 2021 : Quotient 1 : 14 €, Quotient 2 : 15 €, Quotient 3 : 16 €, Quotient 4 : 17 €, Quotient 5 : 18 €, Quotient 6 : 19 €
- Cascade d'Esparros du 23 juillet 2021 : Quotient 1 : 8 €, Quotient 2 : 9 €, Quotient 3 : 10 €, Quotient 4 : 11 €, Quotient 5 : 12 €, Quotient 6 : 13 €
- Lac d'Aignan du 30 juillet 2021 : Quotient 1 : 20 €, Quotient 2 : 21 €, Quotient 3 : 23 €, Quotient 4 : 25 €, Quotient 5 : 27 €, Quotient 6 : 29 €
- Intervention magicien à Tournay du 6 août 2021 : Quotient 1 : 11 €, Quotient 2 : 12 €, Quotient 3 : 13 €, Quotient 4 : 14 €, Quotient 5 : 15 €, Quotient 6 : 16 €
- Grottes de Médous du 13 août 2021 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €
- Demi-lune à Lannemezan du 20 août 2021 : Quotient 1 : 12 €, Quotient 2 : 13 €, Quotient 3 : 14 €, Quotient 4 : 15 €, Quotient 5 : 16 €, Quotient 6 : 17 €
- Centre équestre d'Aubadère du 27 août 2021 : Quotient 1 : 12 €, Quotient 2 : 13 €, Quotient 3 : 14 €, Quotient 4 : 15 €, Quotient 5 : 16 €, Quotient 6 : 17 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

23. Demande de subvention pour du mobilier à la CAF

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire que le service Enfance Jeunesse investisse dans du mobilier et du matériel informatique. Pour cela, il propose de solliciter une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 50 %. Le montant de l'opération s'élève à 4587,53 €. Il propose ainsi d'accepter l'acquisition du matériel informatique et du mobilier pour un montant total de 4 587,53 € et de solliciter une subvention à hauteur de 2 293,76 € à la Caisse d'Allocations Familiales.

24. Clôture du compte bancaire de l'office de tourisme 430 euros dons.

Monsieur le Maire indique que le compte bancaire de l'office de tourisme est créditeur d'un montant de 430,00 € et n'est plus actif. Il propose d'accepter la clôture du compte bancaire de l'office de tourisme et d'accepter le don d'un montant de 430,00 € qui sera crédité sur le budget communal.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h50.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Jérôme ARTIGUE

Nicolas DATAS-TAPIE